



## Ordonnance de télécom CRTC 2015-535

Version PDF

Référence : 2015-500

Ottawa, le 2 décembre 2015

### Coopérative de Câblodistribution Ste-Agathe – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Coopérative de Câblodistribution Ste-Agathe	1 1A	22 octobre 2015 28 octobre 2015

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale